

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Nouveau Sac Bleu débarque dans la zone Hygea dès le 1^{er} avril !

15.03.2021

A partir du 1^{er} avril, les citoyens des 24 communes affiliées à l'intercommunale Hygea pourront mettre de nombreux emballages ménagers supplémentaires dans leurs sacs PMC : pots de yaourt, barquettes de champignons ou encore films plastiques. Au total, ce sont 8 kilos de déchets d'emballages ménagers en plastique qui vont quitter le sac d'ordures ménagères, ce qui permettra de recycler davantage !

Presque tous les emballages ménagers en plastique dans le sac bleu

Actuellement, seuls les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons sont autorisés dans les sacs PMC collectés au sein de la zone Hygea. Dès le mois d'avril, presque tous les emballages ménagers en plastique seront acceptés dans le Nouveau Sac Bleu : pots de yaourt, ravers de beurre, sacs et films en plastique, etc.

Concrètement, ce seront environ 8 kilos de déchets d'emballages ménagers en plastique qui vont quitter le sac d'ordures ménagères pour le sac bleu et qui seront désormais recyclés. Cela permettra de réduire l'usage de nouvelles matières premières, d'économiser de l'énergie et de limiter les émissions de CO2.

Peu de changement pour les Framerisais.e.s

Pour les habitants de Frameries, qui bénéficient de cette collecte élargie depuis 2016 dans le cadre d'un projet-pilote, aucun changement des règles de tri n'est à prévoir. L'intercommunale Hygea tient d'ailleurs à remercier la commune et les Framerisais(es) d'avoir participé à ce projet avec autant d'enthousiasme ! Le sac mauve utilisé actuellement pour la collecte des PMC à Frameries sera progressivement remplacé par le Nouveau Sac Bleu.

Pas de changement des dates de collecte

Les dates de collecte du Nouveau Sac Bleu correspondront aux dates de collectes des PMC prévues dans le calendrier de collecte de chaque commune.

Les anciens sacs restent valables

Les anciens sacs bleus et mauves restent valables jusqu'à épuisement des stocks. À partir du 1^{er} avril, les citoyens pourront dès lors les présenter à la collecte, avec les nouveaux emballages ménagers en plastique autorisés.

Les nouveaux sacs ont le même volume que les anciens, ils seront vendus au même prix et dans les mêmes points de vente qu'auparavant.

Règle de tri spécifique

Les emballages tels que les barquettes de charcuterie, sont parfois composés de plusieurs parties (une barquette et un film plastique) qui ne suivent pas la même filière de recyclage. Pour que ces emballages soient correctement recyclés, les citoyens doivent bien séparer les deux éléments avant de les jeter dans leur sac bleu.

Campagne d'information

Une campagne d'information relative au Nouveau Sac bleu et aux nouvelles règles de tri est lancée cette semaine par Hygea et Fost Plus. Les habitants des communes Hygea recevront dans les prochains jours, un dépliant informatif dans leur boîte aux lettres. La campagne se déclinera également sur FB à partir d'aujourd'hui et pendant tout le mois d'avril.

Plus d'infos ?

www.hygea.be

www.lenouveausacbleu.be

Contact presse : belinda.demattia@hygea.be – 0498/04.83.61